

27 Instruction spéciale pour le transport des troupes d'artillerie de campagne et de montagne et du train des équipages par chemins de fer. Ministère de la guerre. Approuvée par le ministère de la guerre le 8 septembre 1890. kl. 8. Paris 1891.

Instruction spéciale pour le transport des troupes d'infanterie et du génie par les voies ferrées avec annexe spéciale relative au transport de ces troupes par voies maritimes. République française, Ministère de la guerre. (Mit 15 Tafeln.) kl. 8. Paris 1891.